Image not found or type unknown

Résiliation d'assurance suite à échéances impayées

Par **Zina07**, le **19/04/2016** à **22:36**

Bonsoir,
Ayant été résiliée de mon assurance suite à des problèmes financiers passagers, j'aimerais savoir si mon assureur est en droit de me réclamer de lui payer la totalité de l'année 2016 alors que ma résiliation date de février.
Merci pour votre réponse.
Cordialement.

Par **chaber**, le **20/04/2016** à **06:57**

bonjour,

Le paiement mensuel n'est qu'une simple facilité de trésorerie pour les assurés

Un prélèvement non honoré peut d'ailleurs entraîner une demande de réglement complet

l'assureur est tout à fait dans son droit d('exiger la totalité jusque la date anniversaire lorsqu'il y a résiliation après mise en demeure

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés